

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-001-14164/23/BM

■ Attribution de subventions suite à l'appel à projets "Mobilisation autour de la qualité de l'air" dans le cadre du dispositif Diams - Approbation de conventions

61024

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La qualité de l'air est un sujet d'attention des citoyens qui aspirent à vivre dans un environnement le plus sain possible. C'est aussi une préoccupation constante des pouvoirs publics dont l'action a généré une baisse conséquente et régulière des niveaux de pollution depuis 20 ans, mais qui nécessite encore des progrès. Il s'agit néanmoins d'un sujet complexe car la pollution est générée par de multiples sources d'émissions (transport, industrie, habitat, agriculture ...), diffusant de multiples formes chimiques et organiques de polluants, et dont l'impact dépend de multiples facteurs : la météorologie (dispersion, concentration), la durée et la fréquence de l'exposition, l'état de santé de la personne exposée...

La pollution de l'air apparaît aujourd'hui dans beaucoup de plans et schémas comme un enjeu prioritaire à prendre en compte (Plan de Protection de l'Atmosphère piloté par le préfet, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Plan Climat Air Énergie Métropolitain, Plan de Déplacement Urbain...). L'amélioration de la qualité de l'air est d'ailleurs le premier axe de l'Agenda Environnemental Métropole – Département, voté en décembre 2018, qui comprend 27 actions opérationnelles (sur les 80 de l'Agenda Environnemental).

Pour autant, le citoyen peut avoir le sentiment que les mesures demeurent insuffisantes, ou que les améliorations tardent à se concrétiser. De plus, les habitants souhaitent être informés en temps réel, pouvoir s'exprimer, participer, avoir de l'impact sur ces questions dans leur vie quotidienne. Les choix et les comportements des habitants peuvent, en effet, compléter significativement l'action des pouvoirs publics.

Ces deux constats ont amené la Métropole Aix-Marseille-Provence à déposer un dossier, le dispositif DIAMS (Digital Alliance for Aix Marseille Sustainability), en réponse à un appel à projets de l'Europe et, plus précisément, dans le cadre d'un programme européen d'innovation : UIA (Urban Innovative Actions). Le projet a été retenu et s'est déroulé de novembre 2018 à fin octobre 2022. Il a permis d'expérimenter de nouvelles façons d'appréhender la qualité de l'air et de développer des solutions innovantes tout en associant les citoyens et professionnels.

L'objectif du projet DIAMS était double :

- Mieux prendre en compte la qualité de l'air dans l'ensemble des politiques publiques et faire évoluer les comportements des citoyens et des acteurs au regard de ces enjeux,
- Avoir des plans d'actions efficaces et avec un réel impact sur la vie quotidienne des citoyens.

Les actions réalisées dans le cadre du projet DIAMS ayant été menées avec succès et ayant reçu un très bon accueil, la Métropole a décidé de poursuivre celles-ci.

Ainsi, forte de l'expérience du travail réalisé avec les associations porteuses de projets innovants sur la qualité de l'air auprès des citoyens, sur les années 2021 et 2022, la Métropole a lancé à nouveau un appel à projets pour la période 2023-2024.

Cet appel à projets, dans la continuité du premier, s'adresse aux associations proposant une action innovante de sensibilisation sur la qualité de l'air auprès des citoyens, de collectivités ou de professionnels. Ces actions devront, en outre, permettre :

- De mobiliser (les citoyens et des collectifs de citoyens/acteurs) autour de la qualité de l'air ;
- D'accompagner le changement de comportement ;
- De faire participer à la mesure de la qualité de l'air par le biais de capteurs et de challenges ;
- De faire émerger de potentielles mesures destinées à améliorer la qualité de l'air ;
- De permettre la participation à l'animation/accompagnement de projets de territoire.

8 dossiers ont été déposés par les organismes suivants : La Fédération l'Air et Moi (FAEM), Les Petits Labos, Air Citoyen, 8 Vies, Air Carto, Institut Ecocitoyen (IEC), Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE) et Label Epique.

L'ensemble des projets recevables, proposés par les associations, entrent dans le champ des attendus du projet DIAMS : animation et mobilisation citoyenne autour de la qualité de l'air, et notamment de l'utilisation des capteurs citoyens du projet. Ils sont diversifiés, tant sur les publics visés que sur les territoires sur lesquels ils vont se dérouler et couvrent un panel représentatif des particularités de la Métropole. Les associations ont globalement privilégié des accompagnements qualitatifs pour favoriser les changements comportementaux mais certaines actions visent des audiences beaucoup plus larges. Ainsi, les actions menées devraient toucher 20 à 8.000 personnes selon les projets proposés. Leurs approches sont diverses et permettront de tester différentes méthodologies d'engagement citoyen.

C'est pourquoi, il est proposé d'apporter un financement à l'ensemble des projets via une convention de partenariat passée entre la Métropole et l'association.

Le montant total des projets s'élève à 246 648 euros, avec une participation de la Métropole à hauteur de 143 638,40 euros (74 834,40 euros en 2023 et 68 804,00 euros en 2024).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA 023-12563/22/CM du 20 Octobre 2022 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La décision n° 22/1039/D du 9 février 2023 de la Présidente de la Métropole, portant approbation de lancement de l'appel à projet cité.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les objectifs de la Métropole en matière de mobilisation citoyenne autour de la qualité de l'air dans le cadre du projet DIAMS ;
- Les propositions des associations candidates ;
- L'analyse du jury du 3 avril 2023.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées, pour l'année 2023, les subventions spécifiques suivantes :

- 5 520,00 euros pour l'association La Fédération l'Air et Moi ;
- 8 000,00 euros pour l'association Air Citoyen ;
- 28 000,00 euros pour l'associations 8 vies ;
- 11 000,00 euros pour l'association Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Aix;
- 6 000,00 euros pour l'Institut Ecocitoyen ;
- 4 214,40 euros pour l'association Air Carto ;
- 6 500,00 euros pour l'association les Petits Labos ;
- 5 600,00 euros pour l'association Label Epique.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions pluriannuelles de soutien des projets définissant les conditions d'octroi des subventions ci-annexées.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal métropolitain 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748 - fonction 74.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON